

LA SIGNATURE ELECTRONIQUE VAUT ACCEPTATION DU CONTRAT FINANCIER

Ce document contractuel règle les rapports dans le domaine financier entre notre ensemble scolaire et les responsables légaux. L'inscription de l'élève au sein de l'ensemble scolaire St Jean et Le Sacré-Cœur La Salle implique l'acceptation du présent règlement financier.

Le service comptable est à votre disposition pour toute question relative au paiement :

compta@lesacrecoeur-lasalle.fr ou au 02.40.61.86.16

Un établissement scolaire privé sous contrat d'association avec l'Etat, fonctionne essentiellement grâce à deux sources de financement :

- **La prise en charge par la collectivité publique :**
 - le salaire des enseignants pris en charge par l'Etat,
 - le forfait, communal ou départementale, qui constitue un financement public obligatoire servant à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement scolaire.
- **La contribution financière des parents** sert principalement à couvrir les dépenses liées à :
 - la construction et la rénovation des bâtiments scolaires,
 - l'enseignement religieux (animation pastorale),
 - l'acquisition de certains équipements

CONTRIBUTION DES FAMILLES	ECOLE	COLLEGE
(annuelle et par enfant)	461 €	625 €

+ AUTRES FRAIS SCOLAIRES		ECOLE	COLLEGE
Frais annuels	Provision sur frais pédagogiques*	45 €	60 €
	Assurance scolaire	5.85 €	5.85 €
	Adhésion à l'UGSEL (Union Générale Sportive de l'Enseignement Libre)	1.65 €	3.75 €
Adhésions annuelles facultatives **	Cotisation familiale APEL	18.75 € / famille	
	Cotisation locale APEL	5.25 €	7.25 €
	Abonnement magazine La Salle Liens International (4 n° par an)	-	10.90 € par famille
Activités et services proposés	Accueil périscolaire	1.50 € le ¼ d'heure	-
	Etude du soir	3 € la ½ heure	1J = 50 €/an ; 2J = 100 € 3J = 150 € ; 4J = 200 €
	Cours d'anglais	170 €/an	-
	Activités Sports nautiques	-	16.50 € / séance
	Activité TENNIS (tarif susceptible d'évoluer en fonction du nombre d'inscrits)	-	170 €/an
	PSC1 (3ème)	-	38 € la session

*Autres frais : des achats pédagogiques pourront être commandés par l'établissement et refacturés aux familles dans l'année. L'achat groupé permet de réduire les coûts et d'harmoniser le matériel.

** La cotisation à l'APEL et l'abonnement au magazine La Salle Liens International sont proposés au moment de l'inscription et de la réinscription en ligne.

ACOMPTE SUR CONTRIBUTIONS

Un acompte de **80 €** est demandé au moment de la confirmation d'inscription, payable en ligne et déduit de la facture annuelle. **Il ne sera pas remboursé en cas de désistement au-delà du délai de rétractation.**

REDUCTION SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES

Les responsables légaux ayant plusieurs enfants présents dans l'ensemble scolaire bénéficient d'une réduction de **50% sur la contribution familiale à partir du 3^{ème} enfant et suivants.**

RESTAURATION

- Les tarifs de demi-pension sont forfaitaires (journées pédagogiques, séjours scolaires, stage, décomptés du forfait).
- Tout repas non pris et annulé pour convenance personnelle ne pourra être remboursé, ni substitué par un autre jour, **sauf pour raisons médicales**. Dans ce dernier cas, le remboursement pourra se faire **uniquement** pour une absence de **plus de 3 jours consécutifs**. Le remboursement débutera donc à partir du 4^e jour d'absence.
- Modification possible du régime en cours d'année après validation du service comptabilité. La demande de changement doit être notifiée au minimum 48 heures à l'avance.

<u>FORFAIT annuel</u> (Demi-pensionnaires)	ECOLE (prix unitaire : 5.43 €)	COLLEGE (prix unitaire : 7.10 €)
1 jour / semaine	191.40 €	236.00 €
2 jours / semaine	382.80 €	472.00 €
3 jours / semaine	574.20 €	708.00 €
4 jours / semaine	765.60 €	944.00 €
Prix du repas <u>hors-forfait</u>	6.30 €	7.70 €

ACTIVITES ET SORTIES PEDAGOGIQUES

Si un séjour linguistique, artistique ou une classe de découverte est organisé, les modalités financières seront présentées avant la date de l'événement aux responsables légaux des élèves concernés.

Les frais relatifs à ces activités seront à régler sur facture selon **le même mode de règlement choisi à l'inscription.**

MISE A PIED – EXCLUSION – DÉPART VOLONTAIRE EN COURS D'ANNÉE

En cas de mise à pied ou d'exclusion temporaire, aucune réduction, ni aucun remboursement de la contribution volontaire des familles et des autres frais ne peuvent intervenir.

En cas d'exclusion définitive ou de départ volontaire en cours d'année, tout mois commencé est dû dans sa totalité.

L'absentéisme scolaire justifié ou non par un certificat médical, ne constitue pas un motif de cessation de paiement des frais de scolarité.

FACTURATION SUITE A DEGRADATION VOLONTAIRE DE MATERIEL

La remise en état ou le remplacement du matériel (livre, manuel scolaire, matériel informatique, mobilier, graffitis...) dégradé par un élève fera l'objet d'une facturation aux représentants légaux sur la base du coût réel (incluant les éventuels frais de main d'œuvre).

MODES DE REGLEMENT

- Les factures sont dématérialisées et disponibles sur Ecole Directe via le site de l'établissement.
- **Le prélèvement bancaire est le mode règlement privilégié par nos établissements.**
- **Prélèvement automatique (recommandé)**
 - Les prélèvements sont effectués **le 10 de chaque mois d'octobre à juillet**.
 - Le mandat de prélèvement sera à compléter en ligne lors de l'inscription et de la réinscription
 - Toute demande de paiement par prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée le plus rapidement possible à la comptabilité en envoyant le nouveau RIB à l'adresse : compta@lesacrecoeur-lasalle.fr
 - Les demandes de l'année précédente sont reconduites automatiquement.
- **Paiement par chèque ou carte bancaire en ligne**
 - Dès réception de la facture, le règlement doit être effectué **en totalité au 20 octobre** soit par carte bancaire sur Ecole directe soit par chèque libellé à l'ordre de l'OGEC ST JEAN SACRE-COEUR.
 - **Ce mode de paiement par chèque ne permet pas le paiement en plusieurs fois.**

IMPAYES

- Toute échéance non honorée sera reportée le mois suivant et fera l'objet d'une lettre de rappel dans la quinzaine.
- Il est vivement conseillé aux parents rencontrant des difficultés financières de prendre contact avec le service comptabilité.
- Tout problème de paiement, même passager, doit être signalé rapidement afin d'éviter le recours aux services contentieux et de recouvrement.
- En cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

AIDES SPECIFIQUES

- **Aide « Fonds social » Collège**

Une aide « Fonds Social », du Département et de l'Académie, peut être accordée en cas de difficulté financière.

N'hésitez pas à prendre contact auprès de Madame PINEAU à la comptabilité (02.40.61.86.16).

- **Bourses Collège**

Pour les Bourses Nationales du Collège, **une information vous sera communiquée courant septembre**.

Un simulateur est à votre disposition sur www.education.gouv.fr, rubrique aides financières au collège.

Les bourses et aides sont déduites directement de votre facture annuelle. Celle-ci est diminuée en fonction du montant de ces aides à chaque trimestre dès retour des avis des services académiques ou départementaux.